

Transparence sur les investissements de la CPJU en lien avec le conflit israélo-palestinien

Monsieur le président, Mesdame et Messieurs les ministres, chers collègues,

Le rapport 2024 de la Caisse de pensions du Jura indique que 20 % de la fortune sont investis dans des actions internationales, auxquels il convient probablement d'ajouter une part des placements en private equity

Dans le contexte du conflit israélo-palestinien et des accusations de violations graves du droit international humanitaire à Gaza, le Gouvernement peut-il garantir que la CPJU n'investit pas, directement ou indirectement, dans des entreprises en lien avec l'État d'Israël ou les territoires occupés, susceptibles de contrevenir au droit international ?